

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

VILLE DE PLESSISVILLE

PROVINCE DE QUÉBEC

CANADA

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 7^e jour du mois de mars 2022, aux heures et lieu habituels des séances du conseil, à laquelle étaient présents les membres du conseil:

Martin Nadeau, Valérie Desrochers, Sylvain Beaudoin, Marc Morin, Jean-Félipe Nadeau et Christine Gingras.

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Pierre Fortier.

Monsieur Denis Beaudoin, directeur général par intérim, et M^e Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, sont également présents.

**RÉSOLUTION
NO 053-22**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022, ajournée au 14 février 2022, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Proposé par monsieur Jean-Félipe Nadeau

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022, ajournée au 14 février 2022, tel que rédigé.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 054-22**

RATIFICATION DES COMPTES

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la liste des comptes ayant fait l'objet d'un paiement, datée du 2 mars 2022 et totalisant 1 263 512,05 \$.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

RÉSOLUTION
NO 055-22

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport du Directeur général par intérim daté du 3 mars 2022 et de ratifier les décisions prises, incluant les contrôles budgétaires, s'il y a lieu.

A D O P T É E

DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière fait dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme tenue le 13 janvier 2022 et du rapport d'activités du trésorier, comme prévu à la section IX du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), pour l'exercice financier 2021. Le conseil en prend acte.

RÉSOLUTION
NO 056-22

COMITÉ DES DEMANDES DE DROITS DE PASSAGE VTT ET MOTONEIGES

ATTENDU la formation d'un comité pour revoir l'ensemble des sentiers hors route, dont le mandat est de refaire une carte des sentiers hors routes et de leurs accès sur le territoire de la Ville et de la Paroisse; (résolution 369-18);

ATTENDU QU'en raison des élections municipales, il est opportun de nommer de nouveaux représentants;

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

DE NOMMER messieurs Pierre Fortier, maire, et Sylvain Beaudoin, conseiller municipal, à titre de représentant de la Ville de Plessisville sur le comité pour revoir l'ensemble des sentiers hors route, dont le mandat est de refaire une carte des sentiers hors routes et de leurs accès sur le territoire de la Ville et de la Paroisse.

En cas de défaut de l'un ou des deux, tout autre membre du conseil municipal pourra agir à titre de remplaçant.

A D O P T É E

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

RÉSOLUTION
NO 057-22

FORMATION DU COMITÉ DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE RELIGIEUX

ATTENDU le projet de Plan directeur immobilier (PDI) produit pour la paroisse Notre-Dame-des-Érables;

ATTENDU QU'il est important que le PDI réponde adéquatement aux préoccupations de la communauté de Plessisville, incluant la paroisse et la ville;

ATTENDU QU'il est important que les municipalités aient un droit de regard sur les décisions qui concernent le patrimoine religieux à Plessisville, particulièrement en ce qui a trait aux églises Saint-Calixte et Notre-Dame-de-Fatima ainsi qu'au presbytère;

ATTENDU QUE la Paroisse de Plessisville et la Ville de Plessisville jugent opportun de mettre sur pied un comité conjoint pour agir à l'égard de ces enjeux;

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par madame Christine Gingras

Et résolu à l'unanimité

DE CRÉER un comité consultatif de sauvegarde du patrimoine religieux dont le mandat est le suivant :

- Assurer les autorités municipales que le PDI de la Paroisse Notre Dame-des-Érables réponde aux aspirations de la communauté de Plessisville (ville et paroisse) quant aux décisions à prendre à l'égard du patrimoine religieux de Plessisville;
- Effectuer les consultations jugées appropriées auprès de la population et des acteurs du milieu;
- Proposer et soutenir les projets et demandes d'aides financières;
- Proposer les mesures à privilégier pour assurer la pérennité de l'église Saint-Calixte;

DE PRÉVOIR la répartition des membres du comité de la manière suivante :

- 2 représentants élus de la Ville de Plessisville, soit messieurs Martin Nadeau et Marc Morin;
- 1 représentant élu de la Paroisse de Plessisville;
- Quatre citoyens;
- Messieurs Richard Côté et Gabriel Michaud, marguillers élus à l'assemblée de fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-Érables;

Il est de plus résolu d'offrir un appui logistique à ce comité par l'entremise de la direction générale des deux municipalités.

ADOPTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

RÉSOLUTION
NO 058-22

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE TOPONYMIE

ATTENDU la formation du comité chargé de l'application de la politique municipale n° 16 « de désignation et de gestion toponymique » en vertu de la résolution n° 318-15 adoptée de la séance ordinaire du 5 octobre 2015;

ATTENDU QUE le mandat des membres est venu à échéance sans être renouvelé;

ATTENDU QU'il a lieu de voir à la nomination des membres et à la nomination d'un élu municipal sur ledit comité;

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE NOMMER mesdames Linda Painchaud, Nicole Rodrigue, Monique Samson, Suzanne Vigneault et messieurs Jacques Boisvert, Patrick Breton, Stéphan Drolet et Michel Vallée tous résidents de la Ville de Plessisville, pour un terme de deux (2) ans, commençant le 7 mars 2022 et se terminant le 7 mars 2024.

Il est de plus résolu de nommer monsieur Marc Morin conseiller municipal, ou à défaut, l'un ou l'autre des membres du conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 059-22

ENTENTE INTERMUNICIPALE VILLE-PAROISSE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR REGROUPEMENT D'ACTIVITÉS DE BIBLIOTHÈQUES

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de la Paroisse de Plessisville et de la Ville de Plessisville désirent présenter un projet de regroupement des activités de leur bibliothèque dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la présente résolution qui statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Ville de Plessisville s'engage à participer au projet de regroupement des activités de leur bibliothèque et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

- La directrice de la vie citoyenne et chargée de projets à la direction générale est autorisée à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 060-22**

ENTENTE INTERMUNICIPALE VILLE-PAROISSE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR REGROUPEMENT D'ACTIVITÉS DE CAMPS DE JOUR

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de la Paroisse de Plessisville et de la Ville de Plessisville désirent présenter un projet de regroupement des activités de leurs camps de jour dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la présente résolution qui statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Ville de Plessisville s'engage à participer au projet de regroupement des activités de leurs camps de jour et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- La directrice de la vie citoyenne et chargée de projets à la direction générale est autorisée à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 061-22**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA MISE AUX NORMES DES BARRAGES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Plessisville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Volet 1 du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN);

CONSIDÉRANT QUE l'ouvrage de propriété municipale visé (barrage Bertrand, no X0001910) est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a approuvé l'exposé des correctifs de la Municipalité en vertu de l'article 17 de la *Loi sur la sécurité des barrages*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au MELCC dans le cadre du volet 1 du PAFMAN, visant l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage de la Municipalité et exposant les travaux correctifs qui en découlent;

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PAFMAN.

Il est de plus résolu d'autoriser madame Marie-Pierre Paquette, directrice de la vie citoyenne et chargée de projets à la direction générale, soit autorisée à signer tous les documents requis pour la demande d'aide financière relatifs à l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage visé par la présente résolution et exposant les travaux correctifs qui en découlent, dans le cadre du volet 1 du PAFMAN.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 062-22**

INCITATIFS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE NOUVEAUX SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

ATTENDU la pénurie de places en garderie et le manque d'éducatrices en milieu familial;

ATTENDU QUE l'agence de garde La Girouette demande l'appui de la Ville pour la mise en place d'incitatifs pour promouvoir l'ouverture de garderies en milieu familial et aider au recrutement d'éducatrices sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU la mise en place d'un projet-pilote de « relais éducatifs » lancé par le ministère de la Famille qui consiste à permettre à deux responsables de nouveau milieu de garde familial (RSG) de se regrouper dans les mêmes locaux pour offrir 12 places en garderie selon une formule hybride, à mi-chemin entre un milieu familial et une garderie en installation;

ATTENDU QUE La Girouette demande un accompagnement technique et financier de la Ville dans la mise en place de ce projet-pilote et pour la remise d'une trousse de départ à la responsable de tout nouveau milieu de garde familial, contenant principalement du matériel de prévention, de formation et de premiers soins, d'une valeur de 500 \$;

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER la participation financière de la Ville au projet de « trousse de départ » pour les nouvelles éducatrices en milieu familial, pour un maximum de trois (3) trousse par année.

D'AUTORISER la directrice générale ou le directeur général par intérim et le commissaire économique à fournir son expertise pour accompagner l'agence de garde La Girouette et d'éventuels propriétaires de locaux dans la recherche d'opportunités pour la mise en place du projet-pilote de relais éducatifs.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice de la vie citoyenne et chargée de projets à la direction générale à signer tout protocole d'entente à intervenir entre la Ville, l'agence de garde la Girouette et les RSG relativement à l'aide financière.

A D O P T É E

RÉSOLUTION
NO 063-22

NON RENOUVELLEMENT DE L'AVIS DE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'inscription d'un avis de réserve pour fins d'utilité publique sur les lots 3 773 793, 3 773 807, 4 244 782, 4 244 783, 4 244 784, 4 244 785, 4 244 786, 4 244 787, 4 244 788, 4 244 789, 4 244 790, 4 244 791, 4 244 792, 4 244 793, 4 244 794 et 4 244 795 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska pour des fins de revalorisation résidentielle d'un quartier, publié au registre foncier le 6 avril 2020, sous le numéro 25 302 970;

ATTENDU QUE la réserve vient automatiquement à échéance dans les deux années suivant son inscription, soit le 6 avril 2022;

ATTENDU QUE la Ville a le pouvoir de renouveler la réserve une seule fois pour une période maximale de deux ans, à défaut de quoi le bien ne peut pas être réservé à nouveau avant qu'une période de deux (2) ans ne se soit écoulée depuis l'expiration de la dernière réserve;

ATTENDU QUE la Ville ne désire pas renouveler cet avis de réserve et qu'il y a lieu de procéder à sa radiation;

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

DE MANDATER la greffière à procéder à la radiation de l'avis de réserve publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Arthabaska, le 6 avril 2020 sur les lots ci-haut mentionnés, sous le numéro 25 302 970.

A D O P T É E

RÉSOLUTION
NO 064-22

MANDAT POUR REPRÉSENTER LA VILLE À LA DIVISION DES PETITES CRÉANCES DE LA COUR DU QUÉBEC

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

DE MANDATER monsieur Guy Dickner, cadre-conseil, pour représenter la Ville de Plessisville lors de l'audition des causes numéros 415-32-700762-209 et 415-32-700763-207, à la division des petites créances de la Chambre civile de la Cour du Québec, en lien avec l'événement survenu le ou vers le 1^{er} novembre 2019.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

Il est de plus résolu d'autoriser le représentant de la Ville à citer Gino-Karl Marcil, ingénieur, de la firme Les Services Exp inc., à titre de témoin expert dans les deux dossiers ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 065-22**

DEMANDE DE COMMANDITE - MARCHE GRAND DÉFI

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Christine Gingras

Et résolu à l'unanimité

DE VERSER une subvention au Grand défi de Victoriaville pour la première édition de « La marche du Grand défi » qui vise à ramasser des fonds pour la Fondation du CLSC-CHSLD de L'Érable, qui aura lieu le 25 septembre 2022, sous forme de prêt de matériel (200 \$) et de ressources humaines (100 \$).

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 066-22**

BOURSE ÉLITE POUR THOMAS GAGNON

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

DE VERSER une aide financière de 200 \$ à titre de bourse élite à monsieur Thomas Gagnon de Plessisville, pour faire partie de l'équipe M18 AAA (midget AAA) Les Estacades de Trois-Rivières et pour avoir été repêché par les Tigres de Victoriaville de la Ligue de hockey junior majeur du Québec.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 067-22**

BOURSE ÉLITE POUR WILLIAM FAUCHER

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Christine Gingras

Et résolu à l'unanimité

DE VERSER une aide financière de 200 \$ à titre de bourse élite à monsieur William Faucher de Plessisville, pour faire partie de l'équipe M18 AAA (midget AAA) Les Estacades de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

RÉSOLUTION
NO 068-22

FESTIVAL DE L'ÉRABLE - PERMIS

ATTENDU que les activités dans le cadre du Festival de L'Érable, édition 2022, seront tenues les 28, 29, 30 avril et 1^{er} mai 2022 à l'amphithéâtre Léo-Paul-Boutin;

ATTENDU que l'activité a lieu en dehors de la période d'opération régulière de l'amphithéâtre;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

DE SUSPENDRE les opérations du bar à l'amphithéâtre Léo-Paul-Boutin pour la période du 28 avril au 1^{er} mai 2022 inclusivement.

DE PERMETTRE que le Festival de L'Érable de Plessisville inc. obtienne un permis pour la vente de boissons alcoolisées dans l'amphithéâtre, pour la période du 28 avril au 1^{er} mai 2022 inclusivement.

Il est de plus résolu d'autoriser la consommation de boissons alcoolisées sur le terrain de l'amphithéâtre les 28, 29, 30 avril et 1^{er} mai 2022, de 8 h à 3 h.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 069-22

SUBVENTIONS ORGANISMES ACCRÉDITÉS

ATTENDU la « Politique municipale n° 17 – politique d'aide financière aux organismes de la Ville de Plessisville » qui fixe les balises visant à établir le montant des subventions aux organismes accrédités qui en font la demande, afin de traiter de façon juste et équitable l'ensemble des demandes de financement reçues selon une enveloppe budgétaire disponible annuellement;

ATTENDU les demandes de subvention reçues pour l'année financière 2022;

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

DE VERSER des subventions aux organismes accrédités selon les projets suivants :

organisme	projet	montant
Maison des Jeunes Ma MDJ	Pour aider les jeunes à	11 000 \$
l'Express 12-18	devenir des citoyens, critiques, actifs et responsables!	et 1 000 \$
		(implication)

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

Société d'histoire de Plessisville	Mémoire vivante 2022	2 000 \$
Ô Rivage	Zone zéro alcool	1 500 \$ ou 500 \$ par événement auquel l'organisme participera
ORAPÉ	Collations et dîners chauds aux enfants	3 400 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 070-22

SUBVENTION AU RELAIS POUR LA VIE

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

DE PARTICIPER à la présentation de la 16^e édition du Relais pour la vie de la MRC de L'Érable de la Société canadienne du cancer, pour la tenue de la marche de 12 heures consécutives qui se déroulera au Parc de la rivière Bourbon du 11 au 12 juin 2022, sous forme de services (500\$ en matériel, 500 \$ en ressources humaines et 800 \$ pour 40 verges de poubelle) et d'une subvention monétaire de 1 500 \$

Il est de plus résolu que l'octroi de cette subvention soit conditionnel à ce qu'une mention de cette dernière soit faite dans la publicité et les états financiers de l'organisme.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 071-22

ENTENTE POUR LE BIERGARTEN SAISON 2022

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par madame Christine Gingras

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER madame Véronique Bachand, coordonnatrice au développement et au rayonnement, à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, l'entente pour la gestion du Biergarten avec Dek hockey Plessisville inc. pour l'été 2022, le tout selon les conditions prévues à ladite entente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 072-22

PERMIS D'ALCOOL POUR LA SAISON ESTIVALE DE DEK HOCKEY ET D'ULTIMATE FRISBEE

ATTENDU que le conseil peut, par résolution, autoriser la consommation de boissons alcoolisées dans des endroits publics et à des heures précises (r.m. 1419, art. 2);

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la consommation et la vente de boissons alcoolisées sur les terrains du parc sportif derrière la polyvalente La Samare:

- pour la saison 2022 (2 mai au 16 septembre) de dek hockey organisée par Dek hockey Plessisville inc., à raison de trois (3) jours par semaine, soit les lundis, mardis et mercredis, de 18 h à 23 h;

- pour la saison 2022 (5 mai au 15 septembre) d'ultimate frisbee organisée par l'Association d'Ultimate Frisbee de Plessisville, tous les jeudis et vendredi, de 18 h à 23 h;

- pour les tournois de dek hockey qui auront lieu les 4,5 et 18 juin 2022 au cours desquels la gestion du bar sera assumée par l'Association d'Ultimate Frisbee.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 073-22**

ACCEPTATION PROVISOIRE DES OUVRAGES - RÉHABILITATION DES AVENUES DES ÉRABLES, SAINT-ÉDOUARD ET SAINT-ALFRED

ATTENDU la confirmation de monsieur Alan Harrer, ingénieur, de la firme Avizo Experts-Conseils inc., en date du 24 février 2022, visant l'acceptation provisoire des travaux de réhabilitation des avenues des Érables, Saint-Édouard et Saint-Alfred exécutés par Excavations Tourigny inc.;

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à la réception provisoire des travaux de réhabilitation des avenues des Érables, Saint-Édouard et Saint-Alfred effectués par Excavations Tourigny inc., en date du 24 février 2022, comme mentionné dans la recommandation de monsieur Alan Harrer, ingénieur, de la firme Avizo Experts-Conseils inc., en date du 24 février 2022.

Il est de plus résolu d'autoriser le trésorier à procéder au paiement de 159 535,49 \$, excluant les taxes applicables et tenant compte de la retenue contractuelle de 5 % et d'une retenue spéciale de 76 631,93 \$ pour la non-conformité de l'enrobé jusqu'à ce que l'essai AMAC soit effectué et la qualité du pavage vérifiée.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

RÉSOLUTION
NO 074-22

APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par madame Christine Gingras

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur Robert Provencher, directeur du Service de sécurité publique, à procéder à un appel d'offres pour les travaux d'entretien ménager des édifices municipaux pour les années 2022, 2023 et 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 075-22

APPEL D'OFFRES DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la directrice du Service du Développement durable à procéder aux appels d'offres suivants pour l'ensemble des projets 2022 de la municipalité, soit:

1. Marquage des chaussées 2022-2023-2024;
2. Auscultation des conduites 2022;
3. Travaux d'infrastructures routières 2022;
4. bouclage du parc industriel;
5. Réhabilitation des avenues Saint-Louis, Saint-Laurent et des rues Saint-Paul et Michaud;
6. Réhabilitation de l'avenue Vallée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 076-22

APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AIR PRINCIPALE À L'USINE D'ÉPURATION

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur Martin Lacroix, chef de service à l'hygiène du milieu à procéder à un appel d'offres pour le remplacement de la conduite d'air principale et ses composantes entre le bâtiment de l'usine d'épuration des eaux usées et la chambre de répartition des conduites d'air se trouvant sous le chemin principal de l'usine d'épuration.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

Il est de plus résolu de mandater la direction générale à autoriser toutes autres demandes urgentes qui pourraient être requises en cours de travaux.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 077-22**

APPEL D'OFFRES - SURPRESSEUR RUE ÉDOUARD-DUFOUR

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la directrice du Service du Développement durable à procéder à un appel d'offres pour les travaux d'installation d'un surpresseur sur rue Édouard-Dufour.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 078-22**

APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DES APPAREILS RESPIRATOIRES AUTONOMES

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur Robert Provencher, directeur du Service de la sécurité publique, à procéder à un appel d'offres pour l'acquisition de 20 nouveaux appareils respiratoires autonomes, 60 cylindres d'air respirables d'une capacité de 45 minutes à 4500 psi, de 30 parties faciales et un ensemble complet de sauvetage (RIT), pour le service de sécurité incendie.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 079-22**

OCTROI DE CONTRAT - RÉPARATION DES TOITURES DE LA CENTRALE DE FILTRATION ET DE LA STATION D'ÉPURATION

La greffière fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 1^{er} décembre 2021 à 10 h 30, pour les travaux de réparation des toitures de la Centrale de filtration et de la Station d'épuration;

ATTENDU que la soumission de Couvertures Victo 2000 inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

DE RETENIR la soumission de Couvertures Victo 2000 inc. pour les travaux de réparation des toitures de la Centrale de filtration et de la Station d'épuration, pour 197 000 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

D'APPROPRIER 100 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté « toitures hygiène du milieu » au bénéfice des activités de fonctionnement (budget en cours) et 106 825 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté au bénéfice des activités de fonctionnement (budget en cours), pour le paiement des travaux.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Pierre Fortier, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et M^e Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, ou en cas d'absence, la greffière adjointe, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 080-22

**OCTROI DE CONTRAT - RÉALISATION DES TRAVAUX - RÉHABILITATION DU
STATIONNEMENT DE LA PISCINE MUNICIPALE**

La greffière fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 21 février 2022 à 11 h, pour les travaux de réhabilitation du stationnement de la piscine municipale;

ATTENDU la recommandation de monsieur Gino-Karl Marcil, ingénieur, de la firme Les Services Exp inc., en date du 24 février 2022;

ATTENDU que la soumission de La Sablière de Warwick Itée s'avère la plus avantageuse et conforme;

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de La Sablière de Warwick Itée pour les travaux de réhabilitation du stationnement de la piscine municipale, pour 636 645,08 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue. Les coûts de ces services seront financés à même le Règlement d'emprunt 1724 relatif à ce projet.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Pierre Fortier, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et M^e Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

RÉSOLUTION
NO 081-22

**OCTROI DE CONTRAT - LABORATOIRE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX -
RÉHABILITATION DU STATIONNEMENT DE LA PISCINE MUNICIPALE**

La greffière fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 16 février 2022 à 11 h, pour les services professionnels pour la réalisation d'un laboratoire de contrôle qualitatif des matériaux durant la réalisation des travaux de réhabilitation du stationnement de la piscine municipale;

ATTENDU que la soumission de SNC Lavalin inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de SNC Lavalin inc. pour les services professionnels pour la réalisation d'un laboratoire de contrôle qualitatif des matériaux durant la réalisation des travaux de réhabilitation du stationnement de la piscine municipale, pour 18 264,70 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue. Les coûts de ces services seront financés à même le Règlement d'emprunt 1724 relatif à ce projet.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Pierre Fortier, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et M^e Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 082-22

**OCTROI DE CONTRAT - LABORATOIRE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX -
RÉHABILITATION DE L'AVENUE SAINT-ÉDOUARD ET DES RUES DUPUIS ET SAINT-
PIERRE**

La greffière fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 14 février 2022 à 11 h, pour les services professionnels pour la réalisation d'un laboratoire de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'avenue Saint-Édouard, entre la route 116 et la rue Saint-Calixte, incluant les rues Saint-Pierre et Dupuis;

ATTENDU que la soumission de SNC-Lavalin inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

DE RETENIR la soumission de SNC-Lavalin inc. pour pour les services professionnels pour la réalisation d'un laboratoire de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'avenue Saint-Édouard, entre la route 116 et la rue Saint-Calixte, incluant les rues Saint-Pierre et Dupuis, pour 32 450, 50 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue. Les coûts de ces services seront financés à même le Règlement d'emprunt 1780 relatif à ce projet.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Pierre Fortier, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et M^e Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 083-22**

DEMANDE DE DÉMOLITION DU 2194, RUE SAINT-CALIXTE

ATTENDU la demande de démolition déposée par 9088-0451 Québec inc., le 22 février 2022, pour le 2194, rue Saint-Calixte;

ATTENDU que la procédure de présentation et d'évaluation d'une demande d'autorisation de démolition d'un bâtiment principal, prévue aux articles 5 et 6 du règlement n° 1509 sur la démolition des bâtiments, a été réalisée;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la demande de démolition;

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

DE MANDATER monsieur Jérémy William, coordonnateur à l'urbanisme, pour procéder à l'affichage d'un avis public, relativement à la demande de démolition sur l'immeuble situé au 2194, rue Saint-Calixte, et sa publication dans le journal local, conformément aux prescriptions de l'article 8 du règlement 1509 « sur la démolition des bâtiments ».

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 084-22**

AUTORISATION POUR DÉMARCHE PARTICIPATIVE MENANT À LA RÉALISATION DU PLAN CONCEPT D'UN ÉCOQUARTIER

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le coordonnateur à l'urbanisme ou la directrice du développement durable à signer tout document en lien avec la démarche participative menant à la réalisation du plan concept d'un écoquartier.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

**RÉSOLUTION
NO 085-22**

ACQUISITION D'UN CAMION SIX (6) ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT - 402-102 (13464)

La greffière fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 8 février 2022 à 10 h, pour l'achat d'un camion six (6) roues avec équipements de déneigement;

ATTENDU QUE la seule soumission reçue, soit celle de TAEBI SCHMIDT Canada inc. s'avère avantageuse et conforme;

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de AEBI SCHMIDT Canada inc. pour l'achat d'un camion six (6) roues avec équipements de déneigement, pour 259 418 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue et conditionnellement à l'approbation du règlement 1797 « Relatif à l'achat d'un camion 6 roues avec équipement de déneigement et prévoyant un emprunt de 270 700 \$ » par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. L'excédent sera financé à même les activités de fonctionnement (budget en cours).

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Pierre Fortier, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et M^e Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 086-22**

MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1797

ATTENDU qu'il est nécessaire de modifier le règlement 1797 « Relatif à l'achat d'un camion 6 roues avec équipement de déneigement et prévoyant un emprunt de 270 700 \$ » pour réduire la durée du remboursement;

ATTENDU que la Ville de Plessisville est autorisée à emprunter, par le biais dudit règlement numéro 1797, une somme n'excédant pas 270 700 \$ sur une période de 15 ans;

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par madame Christine Gingras

Et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER l'article 3 du règlement 1797 « Relatif à l'achat d'un camion 6 roues avec équipement de déneigement et prévoyant un emprunt de 270 700 \$ » par le remplacement, dans la dernière ligne, du nombre « 15 » par le nombre « 10 ».

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

A D O P T É E

RÉSOLUTION
NO 087-22

ADOPTION 1ER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1703 DE ZONAGE AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE DE LOGEMENTS PERMIS DANS LA ZONE À DOMINANCE RÉSIDEN­TIELLE NO 145

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par monsieur Jean-Fé­lipe Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le premier projet de règlement « Modifiant le Règlement n° 1703 de zonage afin d'augmenter le nombre de logements permis dans la zone à dominance résidentielle n° 145 ».

A D O P T É E

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SECTEUR RÉSIDEN­TIEL LA SAMARE PHASE 2

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Marc Morin, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement Décrétant une participation au secteur résidentiel La Samare phase 2 et prévoyant une dépense et un emprunt maximal de 624 700 \$. Il fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à:

- décréter les travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie pour les travaux de réhabilitation de ces avenues et rue;
- dépenser une somme n'excédant pas 624 700 \$;
- décréter un emprunt aux fins d'acquitter les dépenses prévues sur une période de 20 ans;
- affecter chaque année, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), une somme suffisante à même les revenus généraux de la Ville.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1655 « RELATIF AU SECOND PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE INTERVENTIONS SUR LES PROPRIÉTÉS RÉSIDENIELLES ET COMMERCIALES DANS LE CENTRE-VILLE » AFIN D'AJOUTER DES FONDS AU PROGRAMME.

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Martin Nadeau, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement modifiant le Règlement 1655 « Relatif au second programme d'aide financière Interventions sur les propriétés résidentielles et commerciales dans le centre-ville » afin d'ajouter des fonds au programme. Il fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à ajouter 30 000 \$ au programme.

AVIS DE MOTION - PROGRAMME HABITATION DURABLE PLUS 2022

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Martin Nadeau, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement Établissant le programme de subventions "Plessisville – Habitation durable plus" Édition 2022. Il fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à offrir des subventions pour la construction d'habitations écologiques et durables sur le territoire de la Ville de Plessisville, pour l'année 2022.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS 1803 ET 1804

La greffière mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement des projets de règlements 1803 « Modifiant le Règlement 1799 "Relatif à la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Plessisville à compter de 2022" afin d'ajuster le coût de location pour les organismes sportifs », et ce, rétroactivement au 1er janvier 2022 et 1804 « Modifiant le Règlement n° 1703 de zonage visant à modifier la hauteur maximale des bâtiments et le nombre de logements permis dans la zone à dominance résidentielle n° 104 »;

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement n° 1803 « Modifiant le Règlement 1799 "Relatif à la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Plessisville à compter de 2022" afin d'ajuster le coût de location pour les organismes sportifs » et le règlement 1804 « Modifiant le Règlement n° 1703 de zonage visant à modifier la hauteur maximale des bâtiments et le nombre de logements permis dans la zone à dominance résidentielle n° 104 ».

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

PÉRIODE DE QUESTIONS, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 31.

GREFFIÈRE

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE